

LE PROGRAMME : "SAS VERS L'ALTERNANCE"

Démarrez immédiatement et gratuitement votre formation,
avant même d'avoir trouvé votre entreprise d'accueil !

 **Démarrage
immédiat**

 **100% gratuit**

 **Places limitées**

Le programme “sas vers l’alternance”

Démarrez immédiatement et gratuitement votre formation avant même d’avoir trouvé votre entreprise d’accueil.



Qu’est-ce que le “sas vers l’alternance” Academee ?

Le “sas vers l’alternance” Academee est un dispositif inédit dans la formation en ligne, vous permettant de commencer votre formation tout en cherchant votre entreprise d’accueil.

Le sas, un dispositif légal

Défini à l'article L6223 du Code du travail, il s'inscrit comme une période préparatoire à l'apprentissage, permettant de confirmer votre projet professionnel et de développer vos compétences professionnelles pour réussir votre insertion dans l'entreprise.

Un dispositif inédit et gratuit qui facilite votre recherche d’entreprise et accélère votre intégration !

En commençant votre formation avant d’avoir trouvé et intégré votre entreprise d’accueil, vous prenez de l’avance, vous montez en compétences et vous optimisez vos chances de vous démarquer auprès des recruteurs.

Les avantages du “sas vers l’alternance”

Augmentez vos chances de recrutement

- ✓ **Prouvez votre motivation et votre détermination** : en vous lançant dans la formation avant même d’avoir trouvé une entreprise, vous envoyez un signal fort aux recruteurs. Vous démontrez votre engagement et votre sérieux.
- ✓ **Développez des compétences avant même d’intégrer votre entreprise** : ces compétences pratiques et concrètes feront la différence lors de vos entretiens d'embauche.
- ✓ **Profitez du programme coaching alternance** : bénéficiez d’un accompagnement complet pour trouver votre entreprise d’accueil, tout en progressant dans votre formation pendant 11 semaines maximum.

Devenez rapidement opérationnel

- ✓ **Commencez sans délai** : démarrez votre formation immédiatement, même sans entreprise d’accueil. Vous avancez dans votre apprentissage et maximisez votre temps.
- ✓ **Devenez opérationnel dès le 1er jour de votre prise de poste** : vous serez prêt à contribuer immédiatement aux projets qui vous seront confiés en entreprise.

Maximisez votre immersion en entreprise

- ✓ **Passez plus de temps en entreprise*** : le fait d’avoir déjà commencé votre formation vous permet de passer plus de temps en entreprise pour booster votre expérience. Cela représente un facteur déterminant pour les entreprises qui recrutent des apprentis.

Obtenez votre diplôme plus rapidement

- ✓ **Accélérez votre parcours** : avancez sur votre formation et obtenez votre diplôme sereinement.

* Sous réserve d’avoir respecté vos engagements d’assiduité pendant le “sas vers l’alternance”

Comment se déroule votre parcours en alternance avec Academee ?

Jusqu'à 11 semaines

2

DÉFINITION DU PROJET

Vous constituez votre dossier d'admission

- Vous êtes contacté(e) par un conseiller en formation avec qui vous réalisez un bilan d'orientation.
- Vous finalisez votre dossier d'admission avec son soutien.

4

SAS VERS L'ALTERNANCE

Vous démarrez gratuitement votre formation

- Vous commencez à vous former de manière intensive jusqu'à ce que vous commenciez vos missions entreprise.
- Vous n'êtes pas rémunéré(e) pendant cette période de formation.
- Vous continuez à bénéficier de notre programme coaching alternance pour trouver votre entreprise d'accueil.

1

DÉFINITION DU PROJET

Vous candidatez

Vous candidatez à l'alternance et faites votre choix parmi une de nos formations en alternance de CAP à Bac+5, éligible au "sas".

3

PROGRAMME COACHING ALTERNANCE

Vous êtes admis(e)

- Vous profitez de notre programme coaching pour trouver votre entreprise d'accueil (accès à des centaines d'offres d'alternance, suivi de vos candidatures, coaching sur les techniques de recherche d'entreprise...).
- Vous prenez en main la plateforme d'apprentissage en ligne.
- Vous commencez à chercher votre entreprise d'accueil.

5

IMMERSION EN ENTREPRISE
ET FORMATION EN ALTERNANCE

Vous démarrez dans votre entreprise d'accueil

- Dès que vous avez trouvé votre entreprise d'accueil, vous débutez votre immersion en entreprise et vous commencez à être rémunéré(e). Vous poursuivez votre formation en alternance selon le planning prévu.
- Dans l'éventualité où vous n'auriez pas trouvé d'entreprise d'accueil, Academee vous apportera un soutien financier pour continuer votre projet (sous conditions d'éligibilité et étude de votre dossier).

Comment intégrer le programme “sas vers l’alternance ?”

Les places sont limitées !



Pour intégrer le programme sas vers l’alternance, vous devez :

- ① Être éligible à l’alternance
- ② Être admissible sur la formation souhaitée
- ③ Avoir fourni tous les documents nécessaires pour l’admission au sein de notre école
- ④ Avoir complété votre profil Connect. La plateforme Connect est mise à votre disposition gratuitement pour vous permettre de postuler à des centaines d’offres de nos entreprises partenaires mais aussi d’y retrouver un grand nombre d’annonces sur des postes en alternance.
- ⑤ Avoir prouvé votre motivation et votre détermination en appliquant tous les conseils prodigués par votre conseiller en formation et/ou votre coach, en particulier sur le nombre de candidatures à déposer par semaine.
- ⑥ Avoir signé la charte d’engagement du “sas vers l’alternance” Academee

❗ Vous n’êtes pas éligible au programme “sas vers l’alternance” ou il n’y a plus de place sur la formation choisie ? Vous êtes toutefois certainement éligible au programme gratuit coaching alternance. Parlez-en à votre conseiller en formation qui sera le plus à même de répondre à vos questions.

Comment fonctionne votre parcours en alternance en intégrant le "sas" ?

1 - Formation intensive

Démarrage anticipé de votre formation pour une durée pouvant aller jusqu'à 11 semaines.

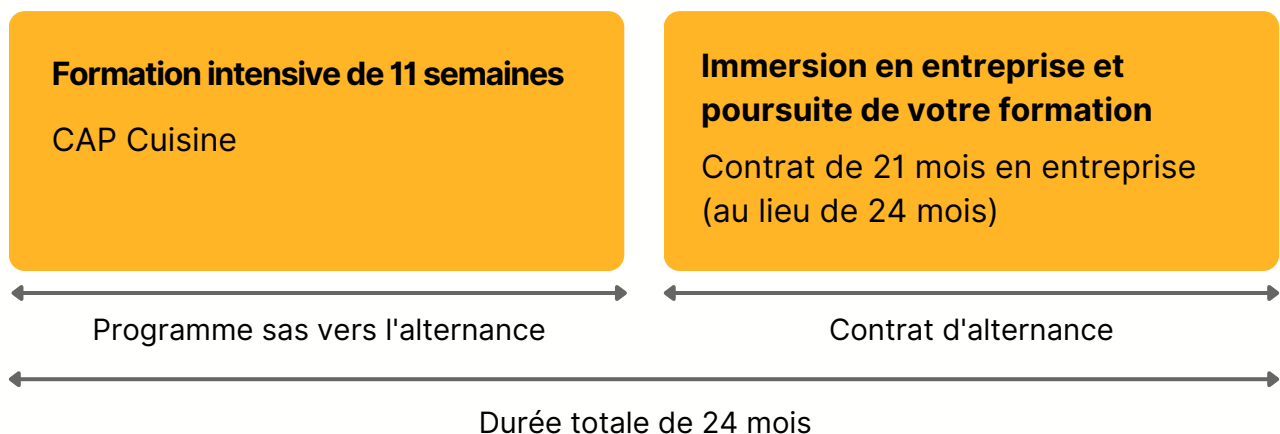
Coaching personnalisé pour vous aider à trouver votre entreprise d'accueil.

2 - Immersion en entreprise et poursuite de votre formation en alternance

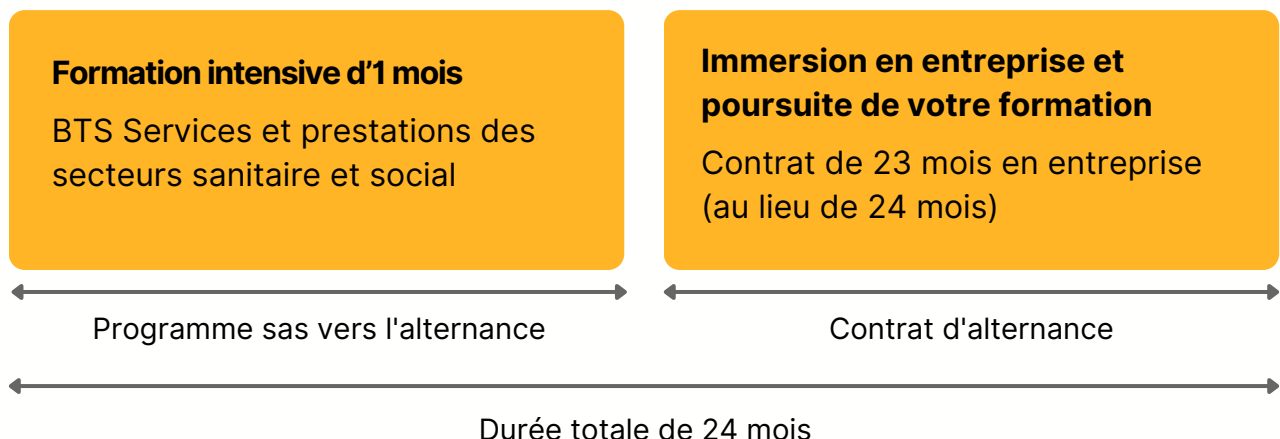
Immersion dans votre entreprise d'accueil et poursuite de votre contrat de formation en alternance.

Vous appliquez concrètement vos compétences acquises en formation dans le cadre de vos missions en entreprise. Vous finalisez votre formation en parallèle.

Exemple A : je trouve une entreprise d'accueil et elle souhaite démarrer mon contrat à la fin du "sas vers l'alternance"



Exemple B : je trouve une entreprise d'accueil et elle souhaite démarrer mon contrat le plus rapidement possible



FAQ

1 - Pourquoi le dispositif est-il gratuit ?

Si vous trouvez une entreprise dans un délai de 11 semaines, c'est l'OPCO de votre entreprise d'accueil qui finance votre formation (dans la majorité des cas).

2 - Quelle est la durée du "sas vers l'alternance" Academee ?

La durée maximale du dispositif est de 11 semaines à compter de la signature du contrat. Durant cette période, l'objectif principal est de trouver une entreprise d'accueil tout en suivant les premiers modules de formation.

3 - Que comprend l'accompagnement proposé par Academee ?

Le "sas vers l'alternance" Academee comprend :

- Modules de coaching spécifiques pour développer des soft skills et techniques de recherche d'emploi.
- Accès à des outils comme le réseau d'entreprises partenaires et des offres ciblées.
- Suivi hebdomadaire avec des conseillers pour ajuster les démarches de recherche (limité à 6 pendant les 6 premières semaines).

4 - Est-ce que je suis rémunéré(e) durant le "sas vers l'alternance" ?

Non, vous ne serez rémunéré(e) qu'au démarrage de votre contrat d'apprentissage. La rémunération proviendra de l'entreprise dans laquelle vous effectuerez votre contrat d'apprentissage, selon les informations définies et les barèmes en vigueur lors de la signature du contrat d'apprentissage et du CERFA.

5 - Quels sont mes engagements ?

En rejoignant le "sas vers l'alternance" Academee, vous vous engagez à :

- Assiduité : suivre les cours et valider les évaluations.
- Recherche active : consacrer du temps à la recherche d'une entreprise d'accueil (minimum 10 heures par semaine).
- Participer au coaching personnalisé avec votre conseiller en formation
- Assister aux lives proposés sur votre plateforme de formation

6 - Combien d'heures dois-je consacrer à ma formation chaque semaine ?

Pour tirer pleinement parti du dispositif, il est conseillé de consacrer 20 heures par semaine à votre formation et 10 heures à la recherche d'entreprises.

Si ces heures de formation ne sont pas respectées durant la période du "sas", les avantages mentionnés précédemment, notamment l'augmentation du temps passé en entreprise, deviendront alors caducs.

FAQ

7 - Puis-je bénéficier de ce dispositif si je souhaite réaliser ma formation avec un contrat de professionnalisation ?

Non, le dispositif "sas vers l'alternance" Academee est exclusivement réservé aux formations en contrat d'apprentissage.

8 - Combien de places sont disponibles ?

Les places sont limitées, mais les démarrages sont possibles tout au long de l'année. La formation est 100 % en ligne.

9 - Que se passe-t-il si je ne trouve pas d'entreprise dans les 11 semaines ?

Si vous ne trouvez pas une entreprise dans les 11 semaines, Academee peut vous offrir des solutions de financement ou une bourse d'études pour prolonger la formation.

10 - Que se passe-t-il si je trouve une entreprise au-delà des 11 semaines ?

Vous pouvez intégrer l'entreprise trouvée et réaliser votre formation en apprentissage dans le cadre du contrat signé, sous réserve des conditions établies par Academee.

11 - Quelles sont les conditions de sortie du dispositif ?

- Vous avez trouvé une entreprise d'accueil : vous sortez du dispositif et intégrez directement le contrat d'apprentissage.
- Vous souhaitez arrêter la formation : vous devez en informer Academee par écrit (courrier ou e-mail - merci de vous référer à votre contrat)
- Vous ne respectez pas vos engagements : Academee peut résilier unilatéralement le contrat.

12- Devrais-je payer en cas de sortie du dispositif ?

Non, ce dispositif est complètement gratuit et est encadré par la loi. Si vous ne trouvez pas d'entreprise d'accueil, si vous changez d'avis, si vous changez d'école, aucune somme d'argent ne vous sera demandée dans le cadre du "sas vers l'Alternance" Academee.

Prêt à faire de votre talent, un métier ?

Pour joindre notre école par téléphone : 01 85 53 75 73

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

